

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°13
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 29 mars à 14h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 mars 2021, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA
Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 1

Patrick HUSTACHE, pouvoir à Clotilde CORRENOZ

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation cabane de Barieux

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°16 du 30 mars 2018 par laquelle il avait été décidé de procéder à la réhabilitation de la cabane de Barieux, pour un montant total estimé à 36 927,00 € HT (y compris assistance à maîtrise d'ouvrage par la Fédération des alpages de l'Isère).

Les subventions obtenues (pour 25 849,08 €) auprès de l'Europe et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la mesure 07.61 du Programme de développement rural Rhône-Alpes intitulée « mise en valeur des espaces pastoraux » arrivent à caducité au 15 décembre 2021. Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur le lancement et la réalisation du projet sur l'exercice 2021, ou sur l'abandon du projet pour en informer les financeurs.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à une abstention (Stéphane VIEUX) et une voix contre (Stéphane GIRARD),

décide d'abandonner le projet,

et **charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,



nom HUSTACHE